

**ARRÊTÉ DEP-2025-210 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 6 février 2013 portant création du certificat d'aptitude professionnelle marbrier du bâtiment et de la décoration ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2025-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle marbrier du bâtiment et de la décoration pour la session 2025 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Frédéric LETOFFE, professionnel

Vice-président :

Monsieur Vakil FANGOO, enseignant

Enseignants :

Monsieur Thomas ROBILLARD

Madame Corinne GREMAUD

Professionnels :

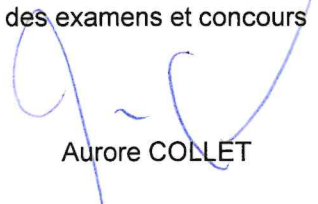
Monsieur Paul VERGONJEANNE

Monsieur Sébastien D'ELIA

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET